



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 5 avril 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-4-10-4

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET L'ADIL DU HAUT-RHIN : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Résumé : Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 216 000 € à l'ADIL du Haut-Rhin au titre de 2019 et d'approuver la convention annuelle y afférente.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Insertion, Solidarité, Famille et Logement lors de sa réunion du 29 mars 2019.

L'Association Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL 68) a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'urbanisme. En 2018, 11 277 ménages haut-rhinois ont bénéficié des conseils personnalisés des juristes de l'ADIL 68, soit une hausse de 0,3 % par rapport à 2017 et de 0,8 % par rapport à 2016.

Au-delà de ses missions d'intérêt général, l'ADIL 68 est également un partenaire essentiel du Département du Haut-Rhin dans tous les domaines liés à l'habitat et au logement. A ce titre en 2018, l'ADIL 68 a notamment :

- animé le guichet unique de la rénovation énergétique du Programme d'Intérêt Général (PIG) partenarial, en délivrant plus de 1 700 constations personnalisées pour des ménages souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique (en hausse de 90 % par rapport à 2017),
- assuré la gestion du guide en ligne des dispositifs Logement et Hébergement dans le département,
- assisté le Département et l'Etat dans les travaux d'élaboration du nouveau plan départemental de l'Habitat (réalisation du diagnostic habitat...), et du Plan

départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),

- accompagné le Département et plusieurs intercommunalités (Colmar Agglomération, Saint-Louis Agglomération, les Communautés de Communes du pays Rhin-Brisach, du Val d'Argent et du Pays de Ribeauvillé...) dans leurs politiques de l'habitat.

Dans le cadre de l'Observatoire Départemental de l'Habitat, l'ADIL 68 a produit différentes études à destination des acteurs du logement, et notamment :

- le tableau de bord de l'habitat dans le Haut-Rhin (panorama annuel et suivi des indicateurs logement sur le département et les EPCI),
- l'enquête annuelle sur le marché locatif privé et les loyers pratiqués dans le département,
- une étude exploratoire sur l'impact du développement de la location touristique sur les marchés locaux du logement,
- la mise à jour du diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal-logement.

Au vu des missions d'intérêt général de l'ADIL, il est proposé de reconduire la subvention départementale au fonctionnement de l'ADIL en 2019.

Un crédit de 216 000 € a été inscrit au budget primitif 2019 de la politique de l'Habitat pour cette subvention au programme H721 – chapitre 65 – fonction 72 – nature 6574.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 216 000 € à l'Association Départementale d'Information sur le Logement du Haut-Rhin (ADIL 68) en 2019. Cette subvention fera l'objet d'un premier versement à hauteur de 50 %, soit 108 000 €, dès la signature de la convention de financement par les parties et d'un deuxième versement du solde, soit 108 000 € à partir du deuxième semestre ;
- d'approuver la convention de financement, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits correspondants sur le programme H721 – chapitre 65 – fonction 72 – nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT